

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XVII. — Arts industriels.

3. — PHOTOGRAPHIE.

N° 592.026

Appareil photographique à pellicules.

Société : ERNEMANN-WERKE A. G. résidant en Allemagne.

Demandé le 22 janvier 1925, à 16^h 41^m, à Paris.

Délivré le 22 avril 1925. — Publié le 22 juillet 1925.

(Demande de brevet déposée en Allemagne le 2 juillet 1924. — Déclaration du déposant.)

La présente invention a pour objet un appareil photographique pour bandes pelliculaires perforées, entraînées au moyen d'un chariot muni de griffes.

5 On connaît déjà de tels appareils. Dans ceux-ci l'entraînement de la bande pelliculaire se fait au moyen d'une tige de traction munie d'une poignée.

10 La présente invention diffère de ces appareils connus en ce que le chariot est monté sur la paroi arrière rabattable ou volet de l'appareil et muni d'une crémaillère, qui vient en prise avec le mécanisme d'enroulement de la pellicule ou film quand on ferme 15 l'appareil. On obtient ainsi un petit appareil pouvant être porté dans la poche du gilet, tout en permettant cependant le chargement aisé du film, ce qui présentait quelques difficultés dans les appareils connus jusqu'à 20 ce jour.

Le dessin annexé montre, à titre d'exemple, un mode de réalisation de l'invention.

25 Les figures 1 et 2 donnent respectivement une vue par derrière et une vue latérale de l'appareil;

Les figures 3 et 4 sont respectivement une vue de face et une vue latérale de l'appareil ouvert.

30 La paroi antérieure 1 et la paroi postérieure 2 de l'appareil sont reliées entre elles au moyen d'une charnière 3 et sont maintenues

réunies pendant l'emploi par un verrou ou fermeture 4. La face interne de la paroi postérieure 2 porte des rails de guidage 5, entre lesquels peut se déplacer un chariot 6, qui 35 est rappelé dans une position déterminée par des ressorts 7, et qui peut être déplacé vers le bas dans son guidage lorsqu'on veut changer d'image, à l'aide d'une poignée qui traverse la paroi postérieure 2. Quand on lâche la poi- 40 gnée 8 les ressorts 7 ramènent le chariot dans sa position de repos.

Lorsque l'appareil est fermé, la partie centrale en saillie du chariot 6 s'appuie entre les rails de guidage 9 du couloir de film 10 logé 45 dans la paroi antérieure pourvue de la fenêtre d'éclairage 11. Le film perforé est entraîné de la bobine magasin 12 sur la bobine d'enroulement 13, à laquelle il est attaché d'une manière connue, en passant par le couloir de 50 film 10. Deux griffes 15, portées aux extrémités libres de deux ressorts à lame, passent par des ouvertures 14 du chariot 6, et quand l'appareil est fermé dépassent dans le couloir de film et pénètrent dans la perforation du 55 film; l'arête inférieure 17 de ces griffes est perpendiculaire au couloir de film tandis que l'arête supérieure est inclinée. Une dent de retenue 19 fait saillie sur le couloir de film, cette dent étant aussi portée à l'extrémité d'un 60 ressort à lame, et son arête inférieure est également perpendiculaire au couloir de film

Prix du fascicule : 2 francs.

tandis que son arête supérieure est inclinée. Lorsque le chariot 6 est abaissé au moyen de la poignée 8, les deux griffes 15 entraînent le film, tandis que la dent de retenue 19 est repoussée par le film qui se déplace dans la direction du bord incliné de celle-ci. Lorsqu'on a déplacé le film de la hauteur d'une image, le chariot 6 est rappelé par les ressorts 7 dans sa position de repos tandis que les griffes 10 d'entraînement 15 sont soulevées et glissent par leur bord incliné sur la surface du film; ce dernier est maintenu immobile par la dent de retenue 19. Une crémaillère 20, montée sur le chariot 6, engrène avec une roue 15 dentée 21. Cette roue 21 est reliée à une poulie à gorge 22 par l'intermédiaire d'un encliquetage qui ne peut entraîner la poulie à gorge que dans une seule direction et transmet sa rotation, au moyen d'un ressort à boudin 20 23 formant courroie, à la roue 24 de la bobine d'enroulement 15. Lorsqu'on déplace le chariot 6, c'est-à-dire au moment d'un changement d'image, la bobine d'enroulement 13 est actionnée, tandis qu'elle reste im- 25 bile, grâce à l'accouplement par encliquetage,

quand le chariot retourne dans sa position de repos.

Pour savoir combien d'images ont déjà été exposées, le chariot 6 est muni d'une ouverture 25 pourvue d'un verre rouge, par laquelle 30 on peut observer les chiffres marqués au dos de la bande de papier de protection de la pellicule.

RÉSUMÉ.

La présente invention a pour objet un appa- 35 reil photographique utilisant des bandes pelliculaires ou films perforés entraînés par un chariot muni de griffes, remarquable notamment en ce que :

1° Ledit chariot est monté sur le volet ou 40 paroi postérieure de l'appareil, et muni d'une crémaillère, qui, lorsqu'on ferme l'appareil, vient en prise avec une roue dentée du mécanisme d'enroulement;

2° Ledit chariot est muni d'une poignée 45 qui traverse la paroi arrière de l'appareil.

Société : ERNEMANN-WERKE A.-G.

Par procuration :

Lavoix et Mosès.

Fig. 1

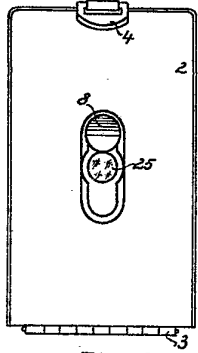


Fig. 2

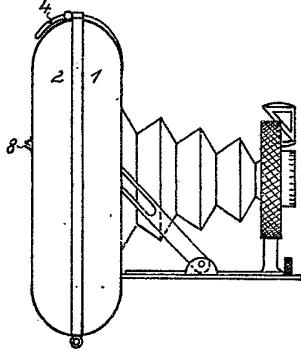


Fig. 3

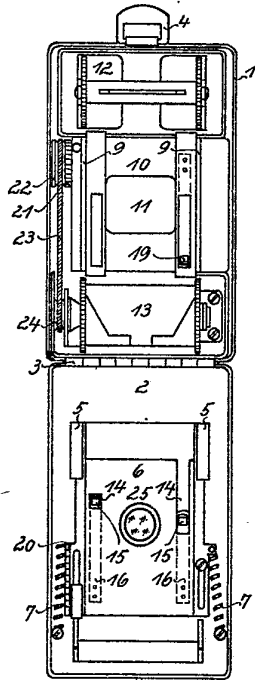


Fig. 4

